

Assemblée Générale académique des Retraités Vendredi 12 avril 2013 14h - 17h

SOMMAIRE

P. 1 / Éditorial

P. 2 / Finance-
ments propositions congrès
Fsu

P. 3 / Finance-
ments propositions CGT

P. 4 stage académique partir à la retraite

P. 5 / Finance-
ments propositions **Solidaires
Finances Publiques**

au siège du SNES national (S4)
46, avenue d'Ivry m° Olympiades

Ordre du jour:

- projets de réformes (retraites, protection sociale, perte d'autonomie):
- informations et perspectives
- bilan de l'activité de la section académique des retraités. Propositions?
- pot amical

METTRE AU CENTRE DES ALTERNATIVES SOCIALES et ECONOMIQUES

Un stage national du SNES organisé en novembre 2012 sur les financements publics (financement des services publics et de la protection sociale) a permis d'entendre les interventions de Vincent Dreuzet, secrétaire général de Solidaires Finances Publiques, et de Christophe Delecourt, secrétaire général de la CGT Finances.

Nous vous en proposons un compte-rendu, aucun des intervenants ne prétendant à l'exhaustivité dans le domaine retenu. Nous mettons en regard des propositions adoptées par le congrès de la FSU en février 2013.

La question du financement des retraites, de la protection sociale, de la perte d'autonomie et, avec elle, celle du choix de société induit, ont été au coeur des débats et des mobilisations en 2010 contre la réforme des retraites ou pendant les négociations sur les régimes complémentaires, pour retenir ces exemples récents. Elles sont pleinement d'actualité.

Ce que nous savons des projets de réforme mis en perspective par le gouvernement, et les campagnes qu'ils suscitent, soulèvent de fortes inquiétudes. Notre assemblée générale permettra d'examiner l'état actuel de ces dossiers brûlants.

Des organisations syndicales portent des propositions alternatives pour répondre aux besoins sociaux dans une société plus juste; leurs

convergences peuvent être des leviers pour construire des actions communes.

C'est ainsi que, pour la défense des retraités, après la manifestation du 11 octobre, l'action unitaire connaît de nouveaux développements.

La journée du 28 mars est marquée par de nombreuses initiatives, de la FSU et de la CGT retraités en Ile-de-France, à l'unité plus large même dans certains départements. Les contacts engagés par la FSU avec les unions confédérales de retraités ont débouché sur une intervention de la FSU, UNIR-SOLIDAIRES, l'UCR-CGT, l'UCR-FO auprès du président de la République. Dans un contexte de mobilisation difficile, il convient de prendre la mesure de ces initiatives. Ne dépend-il pas aussi de nous qu'elles ne restent pas sans suite?

Et bien sûr, nous serons présents le 6 avril dans la **manifestation pour l'Education** organisée par l'ensemble des syndicats de la FSU parce que l'investissement dans la formation ambitieuse des jeunes et des enseignants est un choix décisif pour l'avenir, parce que l'augmentation des salaires et les créations d'emploi ont aussi des conséquences sur le montant des pensions et la consolidation du système de retraites.

M. Beaulu-Barlier

Financements publics, financement de la protection sociale (santé, retraites...):

propositions de la FSU pour des alternatives économiques, sociales et écologiques.
(extraits du thème 3 adopté au congrès de Poitiers 2013)

V-b-5-b L'exigence d'une fiscalité plus juste : un choix de société

La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre une redistribution des richesses.

Elle propose notamment de :

- redonner à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité par le rétablissement des tranches intermédiaires supprimées (pour lisser les effets de seuils), par la création de nouvelles tranches supérieures et le relèvement significatif du taux marginal d'imposition
- supprimer toutes les niches fiscales socialement injustes ou inefficaces; revenir sur les mesures négatives comme la suppression de la ½ part supplémentaire, s'opposer aux reculs envisagés (déduction de 10% retraités)
- taxer plus fortement les revenus financiers et la fortune
- réformer la fiscalité des entreprises pour qu'elle soit plus juste et qu'elle favorise les politiques d'emploi, de salaires et d'investissements utiles
- diminuer la fiscalité indirecte, injuste socialement, en commençant par la suppression de la TVA sur les produits de première nécessité et les biens culturels
- donner au service public les moyens de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

VI- Une protection sociale et des droits sociaux de haut niveau pour tous

(...)La FSU défend le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour tous, dans l'esprit renouvelé de la sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités. Qu'il s'agisse de santé, de perte d'autonomie, de famille, de retraite, de droits sociaux, les besoins à couvrir sont immenses.

Faire face à ces enjeux suppose d'engager une réforme ambitieuse qui permette de dégager des recettes supplémentaires. **Pour la FSU, la question des financements renvoie à un choix de société plus juste, plus solidaire et plus égalitaire.** La réforme qu'elle appelle de ses vœux doit notamment s'inscrire dans le cadre d'une politique économique et sociale en faveur de l'emploi et des salaires.

La protection sociale est devenue universelle. : tous les revenus doivent contribuer à son financement. La **FSU rappelle qu'elle s'est déjà prononcée pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses :**

- modification et élargissement de la part patronale des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises,
- suppression des abattements et exonérations de cette part qui concernent aujourd'hui plus de la moitié des salariés en France et qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi,
- suppression des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO (Plan d'épargne retraite collectif),
- taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.

Elle se prononce également pour l'augmentation de la part patronale de la cotisation sociale et sa modulation en fonction de la politique de l'entreprise en matière d'emploi, de salaires et d'investissement dans l'innovation et la recherche (cf V.b.2).

La FSU a dénoncé la fiscalisation croissante de la sécurité sociale, tout particulièrement à travers la CSG et la compensation des exonérations de la part patronale des cotisations par l'impôt.

Attachée au financement de la sécurité sociale par le biais des cotisations et à une gestion des caisses par des représentants des assurés sociaux démocratiquement élus, elle réaffirme que les richesses créées par le travail doivent demeurer le mode de financement prépondérant de la sécurité sociale mais qu'il est tout aussi nécessaire de dégager des ressources supplémentaires par l'imposition (de la fortune, des sociétés) et la taxation (des revenus financiers et du patrimoine).

La CSG ne concerne que les personnes physiques mais elle est assise sur une base plus large que les seuls revenus du travail : les personnes y sont assujetties sur l'ensemble de leurs revenus (d'activité, de remplacement, de placement, du patrimoine, des jeux). La part des revenus d'activité et de remplacement reste toutefois déterminante (87%).

(Suite page 4)

Financements publics, financement de la protection sociale (santé, retraites...):

Stage national Snés INTERVENTION de CHRISTOPHE DELECOURT secrétaire général CGT Finances

Le Contexte

Dans une crise systémique qui s'aggrave, analysée comme crise sans précédent de la rentabilité du capital, le place et le rôle des finances publiques, le financement de la protection sociale posent avec acuité **la question de la répartition de la valeur ajoutée**. La bataille pour les financements publics demande aussi de prendre la mesure des réformes (RGPP hier, MAP aujourd'hui), la question des financements de la protection sociale et de la sécurité sociale dans leurs dimensions obligatoire et complémentaire, du rôle de la construction européenne pour les services publics et la protection sociale.

La protection sociale

La Sécurité Sociale est accusée à tort de trop peser dans l'endettement du pays. Or les chiffres montrent que l'Etat est à l'origine de 74% de la dette publique (contre 11,5% pour la Sécu). Les politiques fiscales mettent en évidence une crise organisée des financements publics. Le problème de la protection sociale n'est donc pas **une crise** des dépenses mais plutôt celle **des recettes**. Aussi revient-il au mouvement syndical la responsabilité d'être une force de proposition pour **faire évoluer les modalités de financement**.

Débat en cours à la CGT

Dans le cadre de la préparation de son prochain congrès, la CGT mène la réflexion sur **trois modes de financement de la Sécurité Sociale et de la protection sociale** :

1 - la cotisation sociale : c'est la clé de voûte du financement. La cotisation est placée au cœur de la problématique salariale. Il y a accord au sein de la CGT pour qu'une partie du salaire fasse l'objet d'une socialisation qui s'appuie sur des mécanismes de solidarité. Or le financement par les cotisations a baissé et ne représente plus que 60% du total contre plus de 80% au début des années 1990. Quelles propositions avancer pour redonner à la cotisation le poids qu'elle avait ?

- **revalorisation des salaires**. Depuis les années 80, la part de la valeur ajoutée consacrée aux salaires a reculé de 8 à 10 points, entraînant ainsi une baisse des ressources par la cotisation. Le mouvement syndical est confronté au défi d'inverser le rapport capital/travail dans la répartition de la valeur ajoutée.

- **élargissement de l'assiette de la cotisation** à toutes les rémunérations épargnées jusqu'à présent (épargne salariale, stock-options...). La CGT évalue à 3 milliards le produit de cette mesure.

- **plus grande égalité salariale entre hommes et femmes** (le différentiel de rémunérations est de l'ordre de 20%)

- **modulation de la cotisation patronale**. Faire reculer la financiarisation demande l'examen du volume de la valeur ajoutée produite et de l'utilisation qui en est faite (emploi ? formation ? investissements productifs ? égalité salariale

homme/femme ?..) et la nature des produits financiers de l'entreprise (nocifs ou non ?). En fonction de ces critères, la CGT propose une double modulation de hausse ou de baisse des cotisations patronales selon le rapport entre valeur ajoutée produite et politique du travail. Ce qui pose le problème de la démocratie dans l'entreprise.

2 - la CSG : débat qualifié de « redoutable »... La critique de la CGT porte sur l'assiette de cette contribution (revenus du capital concernés seulement à hauteur de 13%, l'essentiel reposant sur les revenus d'activité et de remplacement), sur le transfert de cotisation, sur un système inacceptable d'imposition sur un impôt. Mais la CSG représente 21% des recettes de la Sécurité sociale et ses ressources sont clairement affectées. Ce qui est mis en débat dans la CGT est

- d'organiser **la mise en extinction progressive** de la CSG sur les revenus d'activité et de remplacement

- mettre en place **une nouvelle contribution**, sous un autre nom, touchant les revenus du capital et du patrimoine des personnes physiques, et les actifs et produits financiers des entreprises (estimés à 200 milliards).

Le gouvernement se donne le quinquennat pour réaliser la fusion de l'impôt sur le revenu (IR) et de la CSG (harmonisation des taux entre CSG et IR, des bases taxables, politique de recouvrement...). Pour la CGT, une telle fusion n'est pas acceptable car elle soumettrait le budget de la Sécurité Sociale au seul arbitrage des parlementaires dans la répartition des recettes.

3 - Fiscalité et protection sociale

Il faut combattre le transfert des cotisations vers l'impôt, supprimer les exonérations patronales (30 milliards). La CGT propose 3 axes : - *mettre le travail au cœur des enjeux à débattre. Le mal-être au travail représenterait 4% du PIB. La sécu ne peut pas être seulement réparatrice. Il faut réfléchir à une autre manière de travailler*

- *s'opposer à l'impôt pour financer la Sécurité Sociale*

- *réformer la fiscalité sur les revenus et la fiscalité locale*

et utiliser une partie des recettes pour la protection sociale (pour les personnes âgées par exemple, construction d'établissements publics ,emplois publics, formation des personnels, APA...)

La CGT est favorable à la poursuite des échanges avec la FSU et Solidaires. Il faut faire prendre conscience que des alternatives sont possibles. Elle entend aussi continuer d'aller au débat avec la CFDT et les autres organisations syndicales comme avec la Mutualité française, autre acteur important.

M. Beaulu-Barlier

Financements publics, financement de la protection sociale (santé, retraites...):

propositions de la FSU suite page 2

(Suite de la page 2)

Les taux de la part patronale des cotisations ont été régulièrement diminués depuis 1979, ce que la FSU continue de contester. Elle s'opposera par conséquent à tout nouveau transfert de la part patronale des cotisations sociales vers la CSG, ainsi qu'à toute notion de « TVA sociale ».

Même assortie d'une progressivité de ses taux, qui la rendrait socialement moins injuste, la CSG ne remettrait pas en cause la logique de transfert des cotisations sociales vers l'impôt que la FSU a contestée et ouvrirait la voie vers une possible fusion de la CSG et de l'impôt sur le revenu, mesure à laquelle la FSU s'oppose.

Pour concilier son attachement à un financement de la

sécurité sociale par les cotisations et son exigence que **soient davantage mis à contribution les revenus de placement et du patrimoine**, la FSU préconise d'approfondir le débat en faveur des mesures suivantes :

- maintien d'une contribution sociale sur les seuls revenus de placement et du patrimoine avec élargissement de l'assiette et augmentation des taux ;
- mouvement progressif de retour des ressources issues de la CSG sur les revenus du travail vers les cotisations sociales.

Le SNES et le fil d'Ariane

Indifférents aux actifs, les retraités? Qu'on le dise à d'autres qu'aux syndiqué-e-s que nous sommes!

Le collectif académique des retraités de Versailles a organisé **le 22 novembre un stage destiné aux collègues proches de la retraite** avec informations sur l'évolution des systèmes de retraités, sur la constitution du dossier et après-midi consacré aux questions personnelles. 30 inscrits...60...80...98! sans compter ceux et celles qui étaient hors délai! Trouver une salle (merci au S3 et au S4), organiser l'accueil, anticiper déjà pour ceux qu'on ne pouvait accueillir: quelques moments intenses. La cause?

La réforme de 2010, Minotaure dévoreur de pensions (assisté dans cette adaptation par des services du rectorat au service de personne), avec son labyrinthe de droits supprimés, d'impasses pour les bonifications soumises à condition, de voies tortueuses pour les polypensionnés...

Marie-Louise Billy et Graciane Charles ont tenu d'une main sûre le fil d'Ariane pour guider les collègues. Le monstre n'est pas mort mais des collègues sont mieux armés pour faire valoir leurs droits. La session de "rattrapage" du 22 mars a été plus ordinaire par le nombre mais tout aussi enrichissante pour les retraités et, d'après les réactions, pour les actifs. Et lors de leurs permanences sur la retraite, Guy Lebesgue au S3 et Marie- Louise Billy au S4 veillent...

28 mars, 6 avril : rendez vous

- Jeudi 28 mars 14h30 Ecole Militaire pour la défense des pensions et retraites
- Samedi 6 avril Manifestation nationale à Paris 14h 30 Bastille - Montparnasse

Financements publics, financement de la protection sociale (santé, retraites...):

Stage national Snés

Intervention de Vincent Dreuzet, secrétaire général
de Solidaires Finances Publiques

L'évolution de la fiscalité

Dans un premier temps la notion de prélèvement obligatoire a été rappelée, avec toute l'ambiguïté que comporte le terme obligatoire, contradictoire avec le principe de « contribution » inscrit dans la constitution à travers la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Ces prélèvements recouvrent les impôts, les taxes et les cotisations sociales.

La contrepartie des prélèvements est l'existence de services publics.

Un système entièrement privatisé, outre qu'il est très inégalitaire, peut se révéler plus coûteux (exemple du système de santé américain). Dans les autres pays industrialisés, le niveau de prélèvement est sensiblement le même, mais il est plus ou moins socialisé.

I Les tendances actuelles de la fiscalité

Il est nécessaire de distinguer les impôts nationaux et les impôts locaux. Selon le type d'impôt, l'assiette est différente : elle repose sur le revenu, le capital, le patrimoine... Il faut faire aussi la différence entre impôt direct et indirect, entre impôt proportionnel et progressif.

Les impôts nationaux

Le discours dominant prône la réduction des impôts, surtout les impôts directs progressifs, avec l'argument qu'il y aura ainsi davantage de capitaux pour l'investissement. Or l'impôt sur le revenu ne rapporte que 20 % des recettes.

Les présidences Chirac et Sarkozy ont été marquées par une réduction du nombre de tranches d'imposition, une baisse des taux et la multiplication des niches fiscales et des crédits d'impôts. Le bilan est **une véritable double peine** car les inégalités de revenus et de patrimoine ont été renforcées tandis que les gains réalisés n'ont pas été réinvestis et que l'Etat s'est appauvri. D'où la montée de l'endettement public.

Parallèlement la taxation du patrimoine a été réduite avec la baisse de l'ISF et la réduction de la taxation sur les donations et les successions. Le système est très déséquilibré et d'autant plus difficile à réformer que les niches fiscales sont nombreuses.

Les impôts locaux

Ils sont basés sur la valeur locative cadastrale selon une méthode mise au point dans les années 70 et devenue obsolète. Ainsi le parc HLM s'est dégradé mais la valeur locative n'a pas changé, de même les biens réhabilités n'ont pas été réévalués.

Dans ce contexte, le débat national a porté sur la progressivité de l'impôt, sur les paradis fiscaux. Dans le cadre de la campagne électorale les mesures Sarkozy ont été particulièrement dénoncées.

Quelles décisions ont été prises pour rééquilibrer le système ?

- en juillet une mesure temporaire concernant l'ISF, sans revenir à la situation initiale
- la loi de finance 2013 marque quelques avancées, avec la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu à 45 % au lieu de 40 (mais 56 % en 1999), un alignement partiel de la fiscalité des revenus du capital sur ceux du travail, un plafonnement plus drastique du quotient familial.

- Quant à la tentative avortée de contribution à 75 %, elle aurait rapporté peu et mis en danger la notion de progressivité de l'impôt.

A côté de ces quelques avancées, bien des frustrations et reculs :

Le projet de sur-taxation des plus-values a fait long feu face à l'offensive des « pigeons », le rapport Gallois a conduit à la mise en place d'un crédit d'impôt compétitivité-emploi, sans véritables moyens de contrôle. En outre comment financer les 20 milliards qui y sont dédiés ?

II-Les axes de propositions

Sur l'impôt

- Revoir les niches fiscales à la baisse
- Rendre l'impôt sur le revenu plus progressif
- Revoir la fiscalité du patrimoine (donations-successions)
- Concernant l'impôt sur les sociétés, taxer davantage la distribution des dividendes que les investissements
- Revoir la base des impôts locaux

Sur le financement de la sécurité sociale

Le budget de la sécurité sociale doit être clairement identifié en dehors du budget de l'Etat, il faut aussi en élargir l'assiette. Comment ?

III- Le jeu des questions réponses a apporté des éléments complémentaires

Le débat sur la CSG

Elle repose sur les revenus liés au capital des individus (pas des sociétés), aux salaires, aux pensions, au jeu. Il s'agit d'un impôt affecté au budget de la sécurité sociale. Il n'y a pas de quotient familial, pas de niche fiscale, il est très peu dérogatoire.

Faut-il la rendre progressive ? Instituer des tranches ? La CSG est en partie déductible de l'impôt sur le revenu, y toucher c'est toucher aussi à l'impôt sur le revenu.

Les problèmes liés à la fiscalité locale

Plus de la moitié de la fiscalité locale va à l'Etat ; dans un contexte d'accroissement des missions des collectivités locales, celles-ci demandent l'autonomie fiscale, mais cela favoriserait évidemment les collectivités les plus riches, accentuant les inégalités. Il faudrait au contraire renforcer les péréquations.

La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouveau dispositif a des effets pervers. Cela entraîne un manque à gagner pour les collectivités locales et la nouvelle contribution est défavorable aux PME.

Vincent Dreuzet a insisté enfin sur le **lourd tribut payé à la RGPP par les services fiscaux** : la Direction générale des Impôts et la Direction des Comptes publics ont fusionné, les effectifs ont été réduits de 18 %, des trésoreries locales ont fermé alors que la charge de travail des agents a augmenté (davantage de foyers fiscaux, de niches fiscales à contrôler) sous l'autorité de chefs de service « managers ». Dans ce contexte les missions sont en difficulté.